

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 8 juillet 2009 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Marc Campagna, vice-président

---

**CE-2009-684-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2009-685-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2009-686-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ  
EXÉCUTIF DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2009**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2009, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2009-687-DEC      TRAVAUX            SUPPLÉMENTAIRES            /  
CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT POUR  
VÉHICULES    LOURDS    AU    GARAGE  
MUNICIPAL SITUÉ AU 1051, RUE NATIONALE  
(LOT 2 – EXCAVATION ET REMBLAI)**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 143-03-2009 adoptée le 23 mars 2009 acceptant la soumission de la compagnie Sablières Jean Villeneuve enr. pour la construction d'un entrepôt pour véhicules lourds au garage municipal situé au 1051, rue Nationale (lot 2 – excavation et remblai), le tout pour un montant de 136 616,36\$ (taxes en sus) (SOU-2009-31) ;

ATTENDU QUE la firme la firme Bergeron Thouin, architectes s.e.n.c., a présenté des certificats de paiement avec des excédents totalisant une somme de 62 291,78\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif approuve les certificats de paiement émis par la firme Bergeron Thouin, architectes s.e.n.c., pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 62 291,78\$ (taxes en sus) à la compagnie Sablières Jean Villeneuve enr., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 398.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0224 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-688-DEC      RÉMUNÉRATION      DU      PERSONNEL  
ÉLECTORAL / 2009**

ATTENDU QU'à l'élection de 2005, le Comité exécutif adoptait la résolution numéro CE-2005-905-DEC relativement à la rémunération du personnel électoral;

ATTENDU QU'il y a lieu d'informer de la rémunération les réviseurs et les autres membres du personnel électoral avant leur entrée en fonction, le cas échéant;

ATTENDU QUE la rémunération proposée pour les scrutateurs et les secrétaires est basée sur le tarif payé lors des élections provinciales et celles des préposés à l'information et au maintien de l'ordre (primo) et des réviseurs de la liste électorale sont légèrement supérieures à ce qui était payé antérieurement et équivaut à ce qui est payé dans d'autres villes. En ce qui a trait à la rémunération du président d'élection, elle est conforme ou équivalente à ce qui est versé aux présidents d'élection de plusieurs villes de la Rive-Nord ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif fixe le tarif de rémunération du personnel électoral aux montants suivants, à savoir :

- a) Jour du vote par anticipation:
    - Scrutateur, 270\$ (incluant la formation et le dépouillement du 1<sup>er</sup> novembre)
    - Secrétaire d'un bureau de vote, 245\$ (incluant la formation et le dépouillement du 1<sup>er</sup> novembre)
    - Préposé à l'information et au maintien de l'ordre, 450\$
    - Accueil et tables d'identification, 185\$
  - b) Jour du scrutin:
    - Scrutateur, 270\$ (incluant la formation)
    - Secrétaire d'un bureau de vote, 245\$ (incluant la formation)
    - Préposé à l'information et au maintien de l'ordre, 500\$
    - Accueil et tables d'identification, 185\$
  - c) Vote itinérant :
    - Scrutateur, 150\$, plus 0,41\$/km
    - Secrétaire, 130\$, plus 0,41\$/km
  - d) Commission de révision:
    - Président, 100\$ par période (environ 3 heures)
    - Réviseur, 80\$ par période
  - e) Président d'élection: 0,25\$/électeur, si le scrutin n'a pas lieu  
0,30\$/électeur, si le scrutin à lieu
  - f) Agent réviseur : 16\$/heure, 0,41\$/km
  - g) Substitut : formation 25\$ plus 40\$ le jour du scrutin ou le jour de vote par anticipation
-

**CE-2009-689-DEC      POURSUITE / BRIS D'AQUEDUC / 2700, RUE SYLVELLE / MANDAT PROCUREUR**

ATTENDU QUE le 25 juin 2009, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages au montant de 4 858,51\$ suite à un bris d'aqueduc au 2700, rue Sylvelle;

ATTENDU QUE la franchise de la Ville de Terrebonne pour la responsabilité civile générale est de 250 000 \$ pour un tel événement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur, aux frais de la Ville, pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier L'Union Canadienne compagnie d'assurances c. Ville de Terrebonne (700-22-020296-090).

---

**CE-2009-690-REC      CAUTIONNEMENT / GPAT**

ATTENDU QUE le 20 octobre 2008 le Conseil adoptait la résolution numéro 612-10-2008 afin de se porter caution d'un prêt de 1 525 000\$ dans le cadre du refinancement de deux (2) prêts à long terme et de l'agrandissement du bâtiment du Groupe Plein Air Terrebonne situé au 1150, côte Boisée;

ATTENDU QUE ce cautionnement a été approuvé par la Ministre des Affaires municipales et des Régions le 5 décembre 2008 sous le numéro AM 260389;

ATTENDU QUE par sa résolution datée du 28 juin 2009 le Groupe Plein Air Terrebonne demande un cautionnement supplémentaire de 275 000\$ pour le financement de travaux supplémentaires pour corriger les problèmes d'infiltration d'eau du chalet et du drainage du terrain;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce cautionnement supplémentaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil, dans le cadre de l'agrandissement du chalet et des travaux supplémentaires pour corriger les problèmes d'infiltration d'eau du chalet et du drainage du terrain, d'augmenter le cautionnement de 275 000\$ pour un montant total de 1 800 000\$ pour un terme de vingt (20) ans et de demander au ministère des Affaires municipales et des Régions d'annuler le cautionnement déjà émis sous le numéro AM 260389.

---

**CE-2009-691-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 6 867 590,90\$ préparée le 30 juin 2009 ;

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 440 919,08\$ préparée le 2 juillet 2009.
- 

**CE-2009-692-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES  
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 106 311,56\$ préparée le 2 juillet 2009 ;
  - la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 1 964 879,53\$ préparée le 30 juin 2009.
- 

**CE-2009-693-REC      FIN D'EMPLOI / DOSSIER BLAG-2009-05**

ATTENDU les mesures disciplinaires antérieures concernant l'employée portant le numéro de dossier BLAG-2009-05;

ATTENDU QU'à l'occasion de la remise de la mesure disciplinaire du 11 décembre 2008, l'employée fut avisée que si son attitude et son comportement ne s'amélioraient pas, la Ville n'aurait d'autres choix que de la congédier;

ATTENDU le rapport préparé par M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, daté du 3 juillet 2009, concernant la fin d'emploi d'une employée portant le numéro de dossier BLAG-2009-05;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil de mettre fin à l'emploi de l'employée portant le numéro de dossier BLAG-2009-05.

---

**CE-2009-694-DEC      PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE DES  
COLS BLEUS**

ATTENDU le dépôt du rapport dans le cadre du Programme d'équité salariale des cols bleus daté du 3 juillet 2009 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport concernant le Programme d'équité salariale des cols bleus daté du 3 juillet 2009 et autorise le versement des montants qui y sont prévus.

---

**CE-2009-695-DEC      NOMINATION / CHAUFFEUR OPÉRATEUR  
VÉHICULES MOTORISÉS C / SERVICE DE LA  
VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU  
TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur opérateur de véhicules motorisés C au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Sylvain Tremblay au poste de chauffeur de véhicules motorisés C au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 13 juillet 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2009-696-DEC      EMBAUCHE                      CONTRACTUELLE                      /  
REEMPLACEMENT / CONGÉ DE MATERNITÉ /  
COORDONNATEUR                      BIBLIOTHÈQUE                      /  
DIRECTION DU                      LOISIR                      ET                      VIE  
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer Mme Véronica Oliveros, coordonnateur bibliothèque à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, pour un congé de maternité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'embaucher M. Josué Corvil à titre de coordonnateur bibliothèque à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, à compter du 20 juillet 2009 jusqu'au 17 juillet 2010. Que le salaire de M. Corvil soit fixé à l'échelon 1 de la classe 5 de la grille salariale des employé(e)s cadres.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail à durée déterminée avec M. Josué Corvil.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2009-697-REC      ACCEPTATION      DE      SOUMISSION      /  
REEMPLACEMENT      D'UN      PONCEAU      DU  
RUISSEAU NOIR SOUS LA MONTÉE MAJOR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement d'un ponceau du Ruisseau Noir sous la montée Major ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 juillet 2009, à savoir :

David Riddell Excavation/Transport	246 710,04\$
2528-4330 Québec inc. (Excavation Marc Villeneuve)	254 555,83\$
Les Excavations Alarie	258 953,60\$ <i>corrigé</i>
Groupe Benoit inc.	266 453,92\$
2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	284 924,72\$
Sintra inc.	299 671,84\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie David Riddell Excavation/Transport s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 8 juillet 2009 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **DAVID RIDDELL**

**EXCAVATION/TRANSPORT** pour le remplacement d'un ponceau du Ruisseau Noir sous la montée Major, pour un montant de 218 569,25\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 348. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0230 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-698-REC      ACCEPTATION      DE      SOUMISSION      /  
AMÉNAGEMENT      DE      LA      MONTÉE      DES  
PIONNIERS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement de la montée des Pionniers (SOU-2009-57) ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 juillet 2009, à savoir :

9066-3006 Québec inc.	142 672,87\$ <i>non conforme</i>
Transport & Excavation Mascouche inc.	181 973,81\$
Groupe Benoit inc.	189 910,83\$
2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	217 011,22\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 7 juillet 2009 par M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement de la montée des Pionniers, pour un montant de 161 217,10\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 322. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0227 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-699-REC      ACCEPTATION      DE      SOUMISSION      /  
AMÉNAGEMENT DU PROJET GRILLI**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement de l'entrée du projet Grilli (SOU-2009-66) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 juillet 2009, à savoir :

2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	271 182,45\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	272 329,08\$
Groupe Benoit inc.	338 390,25\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 7 juillet 2009 par M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **2633-2312 QUÉBEC INC. (PAVATECH)** pour l'aménagement de l'entrée du projet Grilli, pour un montant de 240 250,23\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du

règlement numéro 354. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0228 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-700-DEC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS  
EN GÉNIE CIVIL / PLANS ET DEVIS /  
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA  
CONDUITE D'AQUEDUC, DE REPAVAGE ET  
LA CANALISATION DES FOSSÉS / RUE  
SAINT-DENIS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, de repavage et la canalisation des fossés sur la rue Saint-Denis ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 6 juillet 2009, à savoir:

Nacev Consultants inc.  
BPR-Triax

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 24,85 à la firme Nacev Consultants inc., et un pointage de 21,03 à la firme BPR-Triax, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, de repavage et la canalisation des fossés sur la rue Saint-Denis, pour un montant de 55 935\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 372-1.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 372-1 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que la firme Nacev Consultants inc. soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

---

**CE-2009-701-DEC      CESSION DE DROITS / RÉAMÉNAGEMENT DE  
LA RUE D'ANGORA / MME THÉRÈSE  
GUILBAULT / M. PIERRE GUILBAULT**

ATTENDU QUE dans le cadre du règlement numéro 364, la Ville de Terrebonne a autorisé l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot numéro 2 443 269 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QU'une promesse de cession de droits de la partie du lot numéro 2 443 269 du cadastre du Québec a été signée par M. Pierre Guilbault et Mme Thérèse Guilbault, pour un montant de un (1\$) dollar ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette promesse de cession de droits ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif accepte la cession de droits en faveur de la Ville de Terrebonne d'une partie du lot numéro 2 443 269 du cadastre du Québec pour un montant de un (1\$) dollar.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse de cession de droits de propriété par M. Pierre Guilbault et Mme Thérèse Guilbault en faveur de la Ville ainsi que l'acte de cession à intervenir d'une partie du lot 2 443 269 du cadastre du Québec, d'une superficie de 438,4 m<sup>2</sup>, au prix de un (1\$) dollar, ainsi que tout autre document nécessaire. Les frais inhérents à la vente (incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu) seront assumés par la Ville de Terrebonne et payés à même les fonds du règlement numéro 364.

Que la firme Meunier, Fournier, Bernard, McClish, arpenteurs-géomètres, soit et est mandatée pour la confection des documents de modification cadastrale afin de permettre la vente de la parcelle de terrain mentionnée ci-dessus.

Que Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté pour la préparation de l'acte de cession.

---

**CE-2009-702-REC      AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / LOT  
3 781 707 / GESRD INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif recommande au Conseil la vente du lot numéro 3 781 707 du cadastre du Québec, localisé au coin de l'autoroute 640, à l'intersection de la voie ferrée longeant l'autoroute 25, d'une superficie de 12 858,1 m<sup>2</sup>, au prix total de 166 127\$, à la société GESRD inc. (M. Réal Dubord) ou toute personne morale liée à l'acquéreur. Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 21906 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acquéreur.

Il est également résolu de recommander au Conseil d'accepter la promesse d'achat dudit lot présentée par la société GESRD Inc, datée du 30 juin 2009.

Que Me Serge Cadieux, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

---



**CE-2009-703-REC      APPUI / PROJET DE CONSTRUCTION  
D'ENVIRON 70 À 75 LOGEMENTS / SECTEUR  
LA PLAINE**

ATTENDU la demande d'appui faite par la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du projet AccèsLogis pour la construction de 70 à 75 logements communautaires sur le lot numéro 1 886 181 du cadastre du Québec (rue Rodrigue) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'appuyer la demande de la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du projet AccèsLogis pour la construction de 70 à 75 logements communautaires.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à céder gratuitement le terrain à l'Office Municipal d'Habitation.

Que la Ville de Terrebonne confirme son engagement à contribuer au montant de 15% du coût de réalisation admissible (ce montant est remboursé par la Communauté métropolitaine de Montréal).

Que la Ville de Terrebonne s'engage à procéder à la modification du règlement de zonage afin de permettre la réalisation du projet.

Que copie de la résolution du Conseil soit transmise à l'Office Municipal d'Habitation de Terrebonne et à la Direction de l'aménagement du territoire.

---

**CE-2009-704-DEC      UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ANDRÉ-  
GUÉRARD PAR L'ÉCOLE MARIE-SOLEIL-  
TOUGAS / DEMANDES SUPPLÉMENTAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA  
SEIGNEURIE DES MILLES-ÎLES**

ATTENDU QUE le 27 avril 2009 la Direction de l'école Marie-Soleil-Tougas informait la Ville de Terrebonne de sa volonté de mettre fin au protocole d'entente concernant la desserte scolaire et de retirer la collection s'y retrouvant ;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre tenue le 27 mai 2009 la directrice de la Commission scolaire de la Seigneurie des Milles-Îles a formulé les demandes suivantes :

- extension de l'horaire d'utilisation de la bibliothèque par l'école ;
- augmenter l'espace physique dédié à l'école dans la bibliothèque pour la collection scolaire ;
- ajouter un présentoir d'activités de l'école à la bibliothèque ;
- avoir une seule carte par élève pour les deux (2) collections ;
- utilisation du logiciel Regard pour la collection scolaire en remplacement ou façon complémentaire au logiciel Unicorn de la municipalité.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif ne peut donner suite à la demande d'extension des horaires et à la demande d'augmentation de l'espace physique dédié à l'école Marie-Soleil-Tougas.

Que la Ville de Terrebonne envisage l'implantation d'un présentoir scolaire si ce dernier est à l'extérieur des locaux de la bibliothèque.

Que la Ville de Terrebonne envisage l'utilisation d'une seule carte par élève s'il s'agit du même fichier commun géré par du personnel municipal.

Que la Commission scolaire de la Seigneurie des Milles-Îles utilise le logiciel Regard pour la collection scolaire et que les dépenses inhérentes à ce transfert soient assumées par la Commission scolaire.

---

**CE-2009-705-DEC      CONCEPT DU PARC SOPHIE-MASSON**

ATTENDU le dépôt du concept du parc Sophie-Masson daté du 12 mai 2009 et préparé par la firme Plania ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte le concept du parc Sophie-Masson daté du 12 mai 2009, préparé par la firme Plania et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres pour la réalisation des travaux au parc Sophie-Masson.

---

**CE-2009-706-DEC      PAIEMENT                      D'UN                      MONTANT  
SUPPLÉMENTAIRE / AMÉNAGEMENT DES  
PARCS, PROGRAMME 2008, LOT NUMÉRO 3 /  
PARCS ANDRÉ-GUÉRARD, LOUIS-GILLES-  
OUMET ET DAUNAIS**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 325-06-2008 adoptée le 9 juin 2008 acceptant la soumission de la compagnie Paysagiste S. Forget inc. pour l'aménagement des parcs, programme 2008, lot numéro 3, soit les parcs André-Guérard, Louis-Gilles-Ouimet et Daunais, pour un montant de 711 171,50\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la firme Nacev Consultants inc. a présenté le certificat de paiement numéro 6 avec un excédent totalisant une somme de 22 846,30\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif approuve le certificat de paiement émis par la firme Nacev Consultants inc. pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 22 846,30\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 397 à la compagnie Paysagiste S. Forget inc. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0222 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-707-DEC      TRAVAUX                      SUPPLÉMENTAIRES                      /  
CONSTRUCTION D'UN CHALET AU PARC DE  
L'HORTENSIA**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 315-06-2009 adoptée le 15 juin 2009 acceptant la soumission de la compagnie L'Archevêque et Rivest ltée pour la construction d'un chalet au parc de l'Hortensia, pour un montant de 348 172,75\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU le rapport de la firme Laboratoire 2000 recommandant de procéder à de la compaction dynamique et de rehausser le chalet de 2 pieds avec un excédent totalisant une somme de 40 237,30\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif approuve la recommandation de la firme Laboratoire 2000 pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 40 237,30\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 435 à la compagnie L'Archevêque et Rivest Itée. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0225 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-708-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h30.

---

---

Président

---

Secrétaire